

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 653 approuvant et rendant exécutoires les rôles des contributions directes.

n° 653

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté n° 240 du 24 décembre 1943 por tant codification des dispositions réglementaires en vigueur en Côte française des Sonialis en ce qui concerne les contributions directes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des contributions di rectes (exercice 1946) désignés ci-après : Cercle de Djibouti. R.P.–Impôt personnel... 37.675 » R.P.–Impôt personnel.....1.457.855» R.P.–Impôt personnel.....2.088.350» A reporter.....3.583.880 Report..... 3.583.880 » R-1er trimestre les transports 327.354 » 3.911.234 » Cercle de Tadjourh. R. P. Impôt de capitation..... 77.375 » Total généra..... 3.988.609» Art. 2.—Le présent arrêté sera enre gistré. publié au Journal officiel et com muniqué partout où besoin sera.

J. CHIALVET.